

[Plan comptable applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux](#) [1]

[Arrêté du 19 décembre 2017 relatif au plan comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux](#) [2]

Journal officiel de la République française, n° 303 du 29 décembre 2017

Cet arrêté fait évoluer au 1er janvier 2018 le plan comptable applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. L'ensemble de ce plan comptable figure en annexe de cet arrêté. Il abroge parallèlement les dispositions de l'[arrêté du 22 décembre 2016](#) [3] précédemment applicables.

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/plan-comptable-applicable-aux-%C3%A9tablissements-et-services-publics-sociaux-et-m%C3%A9dico-sociaux>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036299404&dateTexte=&categorieLien=id>

[3] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033735628>